



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT N° 403-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire tenue le 24 février 2026, a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 403-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments en remplacement du règlement n°159-2011.

Que ce règlement prévoit des normes visant à assurer la préservation et la pérennité des bâtiments sur l'ensemble du territoire. Il vise également à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, la sécurité et le confort de leurs occupants. Il vise, en outre, à favoriser la protection des bâtiments patrimoniaux.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 31 mars 2026, à 19 h30 à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, au 1575, rue Turmel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par lui, expliquera le projet de règlement n° 403-2026, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement n° 403-2026 ne contient aucune disposition réglementaire susceptible d'approbation référendaire.

Les modalités de consultations publiques sont modulées ainsi :

Toute personne intéressée relativement à ce projet de règlement pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1153, et ce, avant le 31 mars 2026, à 16 h, ou adresser ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Ces interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 13 mars 2026

**Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière**